



Comité technique ministériel du 17 mars 2015
Déclaration liminaire CGT-FSU lue par Simon Lery

Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames, Messieurs,
Chers camarades,

Plusieurs organisations syndicales ont fait savoir au mois de février qu'elles ne signeraient pas l'accord concernant la qualité de vie au travail dans la Fonction Publique. En ce qui nous concerne, sans changement de contenu il n'y aura pas de changement d'avis.

Selon nous, les premières causes de **la dégradation de la qualité de vie au travail**, ce sont les suppressions de postes, le gel du point d'indice, les restructurations permanentes.

Le 9 avril, la CGT, la FSU, FO et Solidaires appellent les salariés de nos ministères à **l'action interprofessionnelle** pour protester contre ces choix gouvernementaux d'austérité. Pour les agents, c'est le revenu salarial qui stagne et le pouvoir d'achat qui baisse, c'est l'anxiété des réorganisations permanentes, les mettant dans l'impossibilité de se projeter dans une carrière. C'est une société qui n'offre plus de perspectives, avec des services publics appauvris et dénigrés. Au contraire, c'est la seule perspective de conditions de retraite dégradées.

Aujourd'hui, 17 mars, la plupart des organisations syndicales des retraités appellent à manifester, – et les retraités de nos ministères ne sont pas les mieux lotis – pour que cesse cette dégradation de leur situation, résultat direct de la politique d'austérité qui fait que 10 % d'entre eux vivent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté !

Nous vous rappelons que nous demandons l'application d'une action sociale pour nos retraités dans nos ministères.

Alors que **la journée internationale du 8 mars** a été l'occasion d'un florilège de bonnes intentions pour améliorer les droits des femmes, quelle amélioration concrète en vérité ? Les femmes retraitées sont les premières victimes des petites pensions ; pour les femmes actives, et en particulier dans nos ministères, elles attendent qu'on passe de la parole aux actes : la charte de l'égalité doit devenir un cadre contraignant, sans quoi il n'y aura jamais de résorption des inégalités. 16 % d'écart de rémunération dans la fonction publique d'État selon le rapport DGAFP de ce mois-ci, pas très loin des écarts constatés dans le privé.

Sur tous ces points, nous voulons des réponses lors des négociations PPCR (parcours professionnels, carrières, rémunérations) engagée sur les trois fonctions publiques car, si nous

prenons acte de certains résultats des séquences 1 et 2, en particulier quant au maintien des corps, des cadres d'emplois et des modalités de recrutement, tout n'est pas résolu loin s'en faut. Transformation de primes en points d'indice ? Revalorisation et allongement des grilles ? Nous disons chiche !

En ce qui concerne l'organisation des services, nous demandions lors du CTM du 29 janvier des éclaircissements sur l'orientation des réorganisations des services dans les régions fusionnées. Nous sommes servis en lisant les formulations alambiquées de la circulaire Premier Ministre du 18 février 2015 qui passe commande aux préfets d'un diagnostic territorial : diagnostic mené de façon totalement parallèle à la mission inter-inspections, association des organisations syndicales, en demandant aux préfets : « aucun engagement ». En gros, agissez, discutez, peut-être, mais en vous taisant. **Bref, l'art de l'enfumage !**

Mais des décisions tombent : Bourgogne-Franche-Comté, création d'une cité administrative à Besançon !

Nos ministères, visiblement, semblent ne pas avoir leur mot à dire sur l'organisation de leurs services. Avez-vous des éléments à nous apporter aujourd'hui pour nous démentir ?

Reprenez-vous à votre compte les scénarios étudiés par l'encadrement des DREAL Bourgogne et Franche-Comté – vous y étiez la semaine dernière – , et le scénario déjà retenu, qui est loin d'être le moins douloureux : le « bi-site fonctionnel », la moitié des services à Besançon, l'autre à Dijon ? On voit sortir des arguments du style « risque de perte de compétences » si les organisations restaient dans chacune des anciennes régions ; mais alors, comment vont faire les régions qui ne sont pas fusionnées ?

Le président du groupe de travail parlementaire sur les autoroutes concédées s'est retiré de ce groupe de travail en dénonçant l'absence de volonté du gouvernement d'engager le travail sur les conditions de la renationalisation des autoroutes.

La vérité c'est bien la décision gouvernementale de prolonger de trois années les concessions actuelles, de les étendre en linéaire, de permettre la poursuite des augmentations de tarifs.

Nous dénonçons la fermeture décidée par circulaire du 30 janvier 2015 des divisions transports des CRICR ainsi que du CNIR. L'information routière doit être une mission à part entière des DIR et de la DGITM, comme la participation à la gestion de crise.

Pour ce comité technique, nous vous avons par ailleurs interpellé sur deux points :

- **sur le quasi statut des personnels environnement**, une réunion s'est tenue le 12 mars pour présenter les grilles indiciaires et les régimes indemnitaires. Nous considérons qu'un point d'avancement doit être fait devant notre comité technique pour savoir dans quelles conditions notre CTM sera amené à se prononcer. S'agissant de l'intégration/titularisation des contractuels en fonction dans les Etablissements Publics environnement visés par le quasi statut, quel est l'avis donné par le gouvernement aux amendements parlementaires au projet de loi Biodiversité en discussion cette semaine à l'Assemblée Nationale, ouvrant la voie d'une option d'intégration ?

- sur **les retards de gestion** subis par les personnels, nous ne pouvons pas nous satisfaire des réponses reçues lors de la dernière réunion de ce CTM : si c'est une priorité pour vous, alors vous devez pouvoir la traduire en termes d'engagement, notamment renforcement des moyens à GAP, dans les PSI, et calendrier de résorption.

Le 12 février, nous avons précisé de nouvelles conditions du dialogue social et un agenda social. Nous saurons être vigilants pour que les dérives des anciennes pratiques, qui avaient conduit au blocage de 2014 et à la paralysie de certains dossiers pourtant prioritaires du précédent agenda, ne se reproduisent pas.

Le comité de suivi sur l'AFB avec les organisations syndicales doit être réuni au plus vite. Nous ne comprenons pas que la lettre de mission du préfigurateur, Olivier Laroussinie, ne soit pas encore signée par la ministre, après la nomination publique du préfigurateur fin octobre.

L'Assemblée examine cette semaine en première lecture le projet de loi biodiversité incluant la création de l'AFB. La non-intégration de l'ONCFS à l'AFB, voulue jusqu'ici par le gouvernement, rend le projet encore plus incohérent. Les moyens ne sont absolument pas à la hauteur des missions et des enjeux à relever. Avec 225 millions d'euros, total des budgets actuels des établissements intégrés, pour l'essentiel les moyens de l'ONEMA prélevés sur les redevances des Agences de l'Eau, on est très loin des 400 millions par an estimés nécessaires par les premiers préfigurateurs. Les incertitudes sont très élevées sur l'organisation territoriale de l'AFB, et sur la continuité des missions de police des personnels de l'ONEMA et de l'AAMP, intégrés à l'AFB.

C'est un bricolage technique administratif et financier, en un mot bancal, sur le dos des personnels.

Aujourd'hui, nous examinons la PRS pour les agents de la DICOM déplacés sur le site de Saint-Germain, sujet sur lequel nous vous alertions lors du dernier CTM. Là, les échéances sont tenues, en dépit des deux votes unanimement défavorables des représentants des personnels au comité technique d'administration centrale !

Nous allons également évoquer les emplois MAAF au MEDDE... Des demandes précises ont été faites lors de la réunion avec les SG des deux ministères le 19 février ; nous attendons donc des réponses aujourd'hui à nos demandes de garanties : cf. notre courrier envoyé après la réunion du 19. Nous y reviendrons tout à l'heure. A raison de 1500 postes concernés pour moins de 970 ETP, on voit bien que cette mesure risque de faire beaucoup de dégâts.

Concernant les OPA, les 57 recrutements des Ouvriers d'Etat du ministère pour lesquels nous avons eu d'énormes difficultés à obtenir une autorisation de Matignon, une dizaine se retrouve bloquée par les chefs de service qui opposent leurs plafonds d'emplois. Nous exigeons que la totalité de ces recrutements soient effectifs avant la date butoir du 1^{er} juillet 2015.

Les OPA des Antilles (Guadeloupe – Martinique) et Guyane attendent que soit rétabli officiellement leur niveau salarial sans abattement. Ceci est d'autant plus urgent pour les OPA des Antilles qui ont un droit d'option pour le statut de fonctionnaire territorial, droit déjà amputé d'une année et pour lequel notre administration est toujours dans l'incapacité de fournir des éléments salariaux stabilisés.

Nous voulons vous interpeller sur la situation des agents de VNF de la DT Seine, à qui on réclame aujourd'hui des sommes exorbitantes d'arriérés de loyers, alors que c'est l'administration qui a laissé pourrir la situation. Nous vous demandons d'intervenir auprès de VNF pour que les agents n'aient pas à subir cette situation inacceptable.

Le mouvement social des personnels contractuels à l'ONCFS a obligé le ministère à revoir sa copie quant aux dispositions transitoires, dans l'attente de la sortie du futur quasi-statut AFB. A l'issue de quinze jours de mouvement et trois réunions d'échanges, vous avez fait des propositions de grilles indiciaires et de régimes indemnitaires pour les catégories B et C. Les personnels contractuels ont accepté ces propositions et, afin de vous donner le temps de la négociation avec le guichet unique, ils ont décidé de suspendre le mouvement pendant quinze jours. Ce délai est écoulé. Qu'en est-il ? Vous avez déclaré le 12 mars que la revalorisation transitoire des grilles de B et de C interviendra également pour les contractuels de l'ONEMA. Pouvez-vous faire état de résultats ? Si ce n'est pas le cas, les agents reprendront leurs actions entraînant le blocage des examens du permis de chasser.

Enfin, le RIFSEEP ne sera pas examiné lors de ce CTM, tant mieux ! . Pour ce qui nous concerne, notre position est claire : la Fonction Publique doit retirer son décret RIFSEEP et dans cette attente nos ministères ne doivent pas s'engager dans son application.

Par ailleurs, à la fin des interventions des organisations syndicales lors de ce CTM, nous vous lirons la déclaration de l'intersyndicale des Agences de l'eau concernant la protection sociale complémentaire et les taux de promotion.

Je vous remercie,